

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 27 mai 2021

À 20H00

À la salle Multi-activités de Docelles (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 52

Date de la convocation : 18/05/2021
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Olivier BOON, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Lucien DEBLAY, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Virginie GREMILLET, Michel GREVISSE (Suppléant de Raphaël MANGIN), Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES (Suppléante de Jean-Marie MICHEL), Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick MOULIN, Patrick NOURDIN, Philippe PARADIS, Emmanuel PARISSÉ, Pascal PARMENTELAT, Stéphane PAUCHARD, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Lionel STICKEIR, Nathalie STRABACH (Suppléante de Alain CHARLES), Didier VERPOEST (Suppléant de Yannick DIDELOT), Pascale VOUKTCHEVITCH, Alain WOIRGNY.

ÉTAIENT ABSENTS :

Elisabeth CHRISTOPHE, Michel PARADIS.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Anne-Marie DE SOUSA par Roger BEDEL, Guy DELAITE par Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE par Patrick NOURDIN, Sandrine GEORGE par Lucien DEBLAY, Joëlle MANGIN par Jean-Albert HABY, Sandrine REMY par Denis MASY, Daniel RUZZIER par Martial HILAIRE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie STRABACH est nommée secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – Présentation et approbation du bilan d'activité de l'office du tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan proposé

2- Adoption de la convention d'objectif pluriannuelle modifiée avec l'office du tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
1 Abstention
51 voix POUR

- **ADOpte** la convention d'objectif

3 - Mise en conformité de la délibération taxe de séjour Le conseil communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
1 Abstention
51 voix POUR

- **ACCEPTe** la mise en conformité de la taxe de séjour

4 - France services : Recrutement d'un conseiller numérique 100% remboursé par l'Etat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
9 abstentions
43 voix POUR

- **DECIDE** de recruter un conseiller numérique sur 2 ans,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents en ce sens.

5 – Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : Projet 2020-2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
2 abstentions
50 voix POUR

- **ADOpte** les modalités financières prévisionnelles des projets joint en annexe ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021 de la communauté de communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 - Adhésion au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

2 voix CONTRE
0 abstention
50 voix POUR

- **APPROUVE** l'adhésion au SDANC pour ces compétences à la carte N°1

7 - Modification de deux grades d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE**, à compter du 1er juin 2021 de modifier les 2 grades d'adjoint technique en 2 grades d'adjoints techniques principaux de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière technique,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

8 - Société SPL-Xdemat : Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat
- **AUTORISE** Madame la Présidente à voter la résolution correspondant lors de la prochaine Assemblée Général de la société.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 04/06/2021
La Présidente,

Virginie GREMILLET